

COMMISSION PÊCHES SPÉCIALISÉES

Groupe de travail « pêche de la carpe »

Réunion du 6 février 2010

Présents :

Club carpiste castelbriantais
Bruno BONNET Président
Club carpiste Les Bipeurs Fous (La Planche)
Laurent RICHARD Président
Frédéric PROU Vice Président
Club carpiste Breizh Carpe (Oudon)
Hubert FRESNEAU
Club carpiste No Kill 44-85 (Le Pallet)
Nicolas FUMERON Président
Mathieu DELAUNAY Membre
Anthony HARDY carpiste « indépendant » AAPPMA de Vioreau

Serge SAVARIAU Membre CA FD

Il a été rappelé les intérêts de créer ce genre de commission composée de groupes de travail représentant les différentes techniques de pêche, intérêts déjà mis en avant par la plupart de ces participants au cours de réunions et de débats organisés en 2006.

Les propos qui suivent ne sont donc pas nouveaux mais restent d'actualité puisqu'ils n'avaient pas trouvé « preneurs » ; il est important d'indiquer que ces propos justement font l'unanimité encore aujourd'hui chez les participants.

A l'époque, l'équipe fédérale n'avait pas souhaité accéder à leur demande d'être associés aux travaux de la FD.

Précisons que tous s'impliquent dans leur AAPPMA, ce qui prouve que leur engagement halieutique ne s'arrête pas seulement à la porte de leur local associatif !

Comme dans de multiples domaines, le principal écueil à l'efficacité d'une quelconque démarche ou décision est l'incompréhension par manque de communication.

Il est évident que ce groupe de travail n'a pas comme vocation de se substituer à l'entité légitime que représente une fédération.

Il doit davantage être considéré comme un outil mis à sa disposition, au même titre que n'importe quel bénévole souhaitant contribuer activement et concrètement au développement de sa passion.

Il s'agit d'une entité constituée autant que faire se peut de façon représentative, en complet volontariat, s'engageant à offrir ses compétences et ses propres outils de communication dans l'intérêt des pêcheurs en général.

Il se veut une force de proposition, de dialogue, de concertation et au besoin d'action selon les décisions de la fédération et des AAPPMA qu'elle représente.

Il ne s'agit nullement d'une association et il ne prétend à aucune fonction autre que celle que la fédération jugera utile de lui conférer en regard des compétences et de la dynamique que cette même commission représente.

D'ailleurs, si ces réflexions peuvent apporter un plus au Plan Départemental de la Pêche de Loisir du 44, les présents sont partants pour y contribuer de quelque manière que la FD l'entendra.

Souvent, dans les conversations, ressort la pêche de nuit, à laquelle le bon sens veut adjoindre les qualificatifs de raisonnée et durable, dans l'intérêt des pratiquants comme dans celui du milieu où s'exerce cette même pêche de nuit.

La pêche de nuit obéit à des contraintes qui doivent être conjuguées avec les ressources et les obligations des sites concernés et bien sur dans le total respect des gens jouissant de ces mêmes sites au travers de leurs propres activités, halieutiques ou non.

Là est l'aspect raisonné de la pêche de nuit pour les carpistes présents à cette réunion :

- Etude des sites susceptibles d'accueillir la pêche de nuit sur l'ensemble du réseau hydrographique départemental en fonction des caractéristiques à la fois piscicoles et environnementales.
- Etude de la donnée humaine intervenant sur les sites retenus comme élément restrictif à la pratique de la pêche de nuit. (Des sites estimés insécurisés, ou impropres à la pratique de la pêche de nuit, les centres ville par exemple)
- Etude de la cohésion entre la pratique de la pêche de nuit et les autres activités sur les sites retenus, afin d'éviter toute forme de conflit. (Cela peut concerner les abords de
- bases nautiques mais aussi les plans d'eau trop petits qui seraient trop vite saturés)

- Etude des critères d'accessibilité et de contrôlabilité des sites retenus, l'idée étant d'offrir des parcours adaptés aux différents carpistes (parcours accessibles pour les jeunes disposant de peu de ressources pour leurs déplacements, parcours sauvages et/ou techniques pour les pêcheurs plus chevronnés, parcours contrôlables par les autorités en fonction des moyens de ces mêmes autorités, prise en compte de la donnée « sécurité » au travers de l'accessibilité.)

La notion de durabilité est liée aux actions permettant une gestion cohérente des zones de pêche de nuit dans le temps.

En effet, l'idée est d'ouvrir des parcours tout en assurant une logistique permettant leur durabilité, cette donnée étant liée principalement à l'attitude des carpistes puisque les parcours définis seront « raisonnablement » adaptés à la fois à leurs besoins et aux contraintes environnantes...

- Mise en place de charte de bonne conduite laquelle est disponible et peut être consultée à loisir, d'un balisage, l'idée majeure étant ici d'informer et de sensibiliser le pêcheur sur sa conduite et ses impacts aux travers de sa pêche.
- Etude sur la mise à disposition d'éléments permettant d'entretenir ces parcours, comme disposer des poubelles, réaliser des emplacements de parking, entretenir les mises à l'eau (autant d'éléments qui plus est qui se révèlent utiles certes pour les carpistes mais aussi pour les autres pêcheurs et les autres usagers de l'eau...)
- Organisation d'événements permettant la promotion et la mise en valeur des sites, de la pêche, via la dynamique carpiste (compétitions, nettoyage régulier des secteurs de nuit, implication dans les activités des Ateliers Pêche et Nature...)
- Mise à contribution de l'associatif carpe (clubs) comme moyen d'entretenir les sites, comme moyen d'informer et de sensibiliser les carpistes sur leurs droits et devoirs.
- Donner l'impulsion de la dynamique carpiste et l'architecturer.
- Promotion de la pêche de la carpe : génération de jeunes pêcheurs à prendre en compte pour l'avenir de la pêche en général

Au-delà de ces pistes de réflexions qui rappellent encore une fois avaient été émises en 2006, il a été beaucoup question de ce qui se passe actuellement dans notre département :

LEGISLATION :

Le 8 février, était convoqué devant le TGI un carpiste membre du No Kill pour pêche de la carpe sur un secteur non autorisé par arrêté préfectoral, dont l'infraction a été relevée il y a près d'un an. Ce pêcheur s'était vu confisqué ses cannes à pêche.

Si, tous sont d'accord pour dire que toute infraction doit être punie, tous pensent que la sanction doit être déjà « chiffrée » ; Un défaut de carte, la pêche d'un poisson dont la taille n'est pas respectée... sont là des événements tout aussi « graves » que de pêcher « hors secteur ».

La confiscation des cannes ressemble suffisamment à une punition qui elle-même amène le « fautif » devant les tribunaux ! On ne parlera pas ici des parties civiles que cette procédure implique !

C'est pourquoi, les membres présents souhaitent que la FD réfléchisse à cette proposition ; **que cette infraction fasse partie des infractions reprises par la FD et dont le montant de transaction est défini.**

PARCOURS DE NUIT :

Les projets d'ouvertures de secteurs de nuit déposés par les AAPPMA pourraient à l'avenir faire l'objet d'une étude de la part de ce groupe de travail, l'œil du « professionnel » en quelque sorte serait un plus à la définition que l'on se fait d'un parcours de nuit durable et raisonnable.

Déjà, les parcours de moins de 500 m sont à proscrire si l'on ne veut pas être confrontés à des « querelles de voisinage ».

Un document unique à la disposition de toutes les AAPPMA leur permettant de formuler leurs demandes de PDN est une autre proposition ; les administrations concernées, FD comprise, « travaillent » avec le même document, offrant une meilleure lisibilité.

Il en est de même **pour l'autre proposition qui consiste à faire figurer tous les arrêtés autorisant la pêche de la carpe de nuit sur un seul et unique arrêté reconductible tacitement.**

Là aussi, cela permet de simplifier et de rendre beaucoup plus accessible une législation déjà suffisamment compliquée.

Vioreau aura été au centre des débats durant une bonne partie de la matinée, les problèmes dont tous entendent parler, à tort ou à raison parfois, prouvent en tout cas que la nécessité de concertation est largement nécessaire sur ce site.

Parce qu'il est bien sûr très fréquenté par de nombreux pêcheurs, c'est tout de même la plus grande étendue d'eau en Loire Atlantique, toutes techniques confondues.

L'on y rencontre aussi une base de loisirs, base nautique...

Il n'y a pas vraiment de concurrence entre pêcheurs mais quelques éléments perturbateurs retiennent plus l'attention que ceux qui savent user du respect dont on est en droit d'attendre de chacun.

Parlons ici d'un certain manque de discipline !

Dans le même temps, il est un fait que l'on ne peut ignorer et qui fait partie de ce qui a été dit plus haut, les parcours de nuit ne sont pas adaptés à la « situation » ; que ce soit en terme de linéaire ou de périodes.

C'est pourquoi, **une proposition a été faite dans ce sens : des PDN beaucoup plus longs mais avec des périodes donnant libre cours aux activités nautiques ; c'est-à-dire la pêche de nuit ne serait pas autorisée durant la période estivale.**

PROMOTION :

Intéressant : tous les membres présents représentant les clubs du 44 sont partants pour participer aux manifestations organisées par les AAPPMA et la FD au titre de la promotion de la pêche.

Enduros

Au même titre que les concours de pêche organisés par les AAPPMA, **les enduros de pêche de la carpe doivent figurer dans le guide fédéral.**

Les clubs diffuseraient leurs informations via le groupe de travail pour être transmises à la commission promotion.

Cela aussi éviterait à ces mêmes clubs de les organiser à la même date !

Le vide grenier du pêcheur organisé par le club de Châteaubriant le samedi 13 février est une idée à creuser pour l'avenir ; la communication de cette manifestation doit être mieux entourée, la FD partenaire (prêts de matériel, aquariums et simulateur) est une bonne chose et fortement appréciée par les participants.

En parlant d'enduros, les clubs carpistes seront de plus en plus demandeurs de la mise à leur disposition du simulateur ; ils s'engagent par conséquent à ce que **la communication fédérale (banderolle, oriflammes...) soit présente durant leur manifestation.**

D'ores et déjà, les enduros 2010 sont les suivants :

21 au 24 mai Gruellau à Treffieux – Breizh Carpe

10 au 14 juillet La Provostière Riallé – Club castelbriantais

16 au 19 septembre Vioreau Joué/Erdre – AAPPMA Vioreau

23 au 26 septembre Sèvre nantaise Saint Fiacre/Maine – No Kill 44-85

1^{er} au 3 octobre Sèvre nantaise Cugand/Clisson – Bipeurs Fous

Conclusion :

Il s'agissait de la première réunion de la CPS ; il est entendu qu'elle en est à ses premiers balbutiements mais déjà, le fait de laisser la parole aux gens du terrain est appréciable et apprécié par les intéressés, la perception des choses étant différente lorsqu'il y a une véritable confrontation d'idées.

Les participants se donnent un temps de réflexion et d'analyse mais souhaitent que la démarche soit pérennisée afin de construire un projet dont la FD gardera le choix ou non de s'emparer.

Structurellement, les carpistes présents se répartiront les travaux à venir en fonction de leur présence territoriale.

Serge Savariau, élu FD

Nantes, le 14 février 2010